



Arrhes et delai tatoo

Par Coro

Bonjour,

En septembre j'ai signé un devis pour un projet tatoo et on m'a demandé de verser directement un arrhes pour valider mon projet . On ne m'a pas donné de date de rdv, seulement évoqué un tatouage pour début d'année. Nous sommes bientôt le milieu de l'année et je n'ai pas eu de nouvelle d'eux, pas de dessin a valider ou de date à fixer. De plus sur leur devis ils se permettent d'annuler au bout de 6mois et de conserver l'arrhes. Seulement dans ce cas précis, le délai de 6mois n'est en aucun cas de ma faute mais bien de leur part.

Ai je droit de récupérer mon arrhes ?

Par isernon

bonjour,

si vous annulez votre commande, vos arrhes seront perdues.

je vous conseille de relancer votre tatoueur par une lettre recommandée avec A.R. en rappelant les engagements mentionnés sur leur devis.

salutations